

Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

L'an deux mille vingt- quatre, le cinq novembre, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.

Date de la convocation

30.10.2024

Etaient présents : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique GUDIN, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, Mme Christelle LEDIG, M. Michel FORFERT, M. Stéphane BOURGUIGNON

Etait absent : -

Etaient excusées : -

Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. D. THESE  
M. Xavier GROSCLAUDE a donné procuration à M. E. COLSON  
Mme Claire MATHE a donné procuration à Mme France BERETTA

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1. SIS DE DELME ET ENVIRONS – Maintien du transport scolaire à la pause méridienne et participation financière à compter de la rentrée 2024**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°6 – Motion pour revoir la politique de transport scolaire à la pause méridienne, prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

La délibération prise par les membres du Conseil Municipal (14 voix POUR et 01 abstention – Mme Francine FRANCOIS) pour limiter la participation financière au transport scolaire de la pause méridienne aux enfants de DELME munis d'une carte de bus est la suivante est la suivante :

« Compte tenu des évolutions concernant le transport scolaire

et notamment la fin de la prise en charge par la Région de celui-ci lors de la pause méridienne,

Considérant que les équipements de restauration scolaire présents ne sont pas susceptibles d'accueillir l'ensemble des enfants,

Et qu'il est nécessaire que ces enfants rentrent chez eux ou se déplacent dans une commune voisine,

Tout cela conduit de fait à la mise à contribution des communes,

Aussi, la Commune de DELME décide de ne supporter que le coût induit par le transport scolaire à la pause méridienne pour les enfants résidant à DELME et disposant d'une carte de transport scolaire (garde alternée, assistantes maternelles extérieures à Delme ...). »

**2. FRESHMILE - Contrat de gestion d'un service de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur Philippe EULRY – Adjoint au Maire – présente le contrat annuel de gestion pour l'exploitation du service de recharge pour véhicules électriques, signé avec la société FRESHMILE – 3 Quai Kléber à STRASBOURG.

Ce contrat de gestion reprend la mission confiée, la durée du contrat, les accès à la plateforme Freshmile Park, la tarification mise en place, la commission versée à Freshmile et le mandat de collecte confié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

### **3. Terrain de football de DELME – Demande de subvention DETR/DSIL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°3 prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 18 janvier 2022, pour la mise aux normes du terrain de football de DELME et de ses vestiaires.

Une subvention DETR de 38 370.00 € a été accordée pour un montant de travaux subventionnable de 127 899.09 € HT.

Les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain n'ont pas été réalisés : le devis présenté à l'époque ne correspondait pas aux normes demandées par le District et la Fédération de Football. De ce fait, la proposition (nombre de mâts, projecteurs, caractéristiques d'éclairage ...) a été modifiée avec les obligations d'éclairage pour les compétitions officielles. Enfin, la vétusté des mâts actuels ne permet pas leur déplacement et les adaptations nécessaires.

Le devis de l'entreprise CITEOS – ZAC UNICOM – BP 50109 – 57970 BASSE-HAM s'élève à 76 496.00 € HT soit 91 795.20 € TTC.

Aussi, suite à notre entrevue avec Monsieur le Sous-Préfet, une nouvelle demande de subvention DETR/DSIL peut être déposée pour le remplacement de l'éclairage du Terrain de Football.

« Après avoir pris connaissance du projet d'opération de « Mise aux normes de l'éclairage du Terrain de Football » et des devis correspondants,

**le conseil municipal,**

- 1. adopte l'opération**
- 2. décide sa réalisation**
- 3. arrête le plan de financement suivant :**  
montant T.T.C. de l'opération : 91 795.20 €

<b>montant hors taxe de l'opération :</b>	<b>76 496.00 € HT</b>
<b>subvention au titre de la D.E.T.R. 2025</b>	
50% d'une dépense éligible de : 76 496.00 € HT	<b>38 248.00 € HT</b>
<b>autres financements</b> ( <i>indiquer l'origine des financements</i> )	
sollicités : .....€ HT	
attribués : .....€ HT	

<i>total :</i>	<b>--- € HT</b>
<b>part à la charge de la commune</b>	
financée par emprunt : .....€ HT	
financée par prélèvement sur fonds libre : 38 248.00 € HT	<b>38 248.00 € HT</b>
<i>total :</i>	<b>76 496.00 € HT</b>

#### 4. sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

#### 4. SCI LEMOINE – Offre d'achat pour deux parcelles communales

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 27 octobre 2024 adressé par la SCI LEMOINE – 8 Rue Principale – 57590 DONJEUX.

La société souhaite acquérir les parcelles N°56 (69a78) et 57 (51a00) – Section N°7 – Le Breu de la Zière – pour l'agrandissement de la SARL LEMOINE, installée Rue Maurice Vautrin.

La proposition est de 48 000.00 € (soit 3.97 € m<sup>2</sup>).

L'acquéreur accepte également de prendre à sa charge les frais consécutifs et nécessaires à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 01 Abstention (Mme F. BERETTA) :

- Accepte la proposition financière de la SCI LEMOINE d'un montant de 48 000.00 € (quarante-huit mille euros) pour l'acquisition des parcelles communales N°56 et N°57 Section N°7 – Lieu dit Le Breu de la Zière
- Demande que l'accès des engins de plus de 3.5 Tonnes à ces parcelles soit réalisé par la propriété de la SARL LEMOINE sur la Zone Artisanale Rue Maurice Vautrin
- Désigne Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié correspondant à cette cession.

#### 5. Divers – Informations aux membres du Conseil Municipal

##### Offre de bénévolat - Courriel de Madame Isabelle BETTENFELD

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Madame Isabelle BETTENFELD et relate la rencontre qui s'est déroulée le vendredi 04 octobre en présence de Nicolas, pour des activités de bénévolat à Delme.

##### Revalorisation du métier de Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire communique les informations transmises par le Centre de Gestion de la Moselle pour la revalorisation du métier de « secrétaires généraux de mairie ».

Pour information, les agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon. Le décret

prévoit un premier avancement spécifique d'ancienneté obligatoire et un second facultatif, octroyé aux secrétaires généraux de mairie selon leur valeur professionnelle, appréciée par l'autorité territoriale. Ces dispositions entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2024.

Les fonctionnaires bénéficient, toutes les huit années de services dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une bonification d'ancienneté de 6 mois.

L'autorité territoriale peut octroyer aux fonctionnaires une bonification d'ancienneté d'une durée comprise entre 01 et 03 mois par période d'au moins trois années de services dans les fonctions de secrétaire général de mairie. Cette bonification est fixée par l'autorité territoriale selon la valeur professionnelle des agents, qu'elle apprécie en fonction des critères définis dans les lignes directrices de gestion, adoptées après consultation du Comité Social Territorial (CST).

Madame Bénédicte DERMIGNY a été nommée Secrétaire Générale de Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

**Recrutement d'un Adjoint Technique – Agent de proximité scolaire – Groupe scolaire Joseph Nicolas – 5.33/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du recrutement de Madame Monique BIRKLE, à compter du 14 octobre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, sur un poste d'Agent de proximité scolaire – Adjoint Technique – 5 heures et 20 minutes par semaine soit 5.33/35<sup>ème</sup>.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	5.7	Intercommunalité	SIS DE DELME ET ENVIRONS – Maintien du transport scolaire à la pause méridienne et participation financière à compter de la rentrée 2024	2024/018
2	7.10	Finances locales – Divers	FRESHMILE - Contrat de gestion d'un service de recharge pour véhicules électriques	2024/018 2024/019

3	7.5	Finances locales - Subventions	Terrain de football de DELME – Demande de subvention DETR/DSIL	2024/019
4	3.2	Domaine et patrimoine – Aliénations	SCI LEMOINE – Offre d’achat pour deux parcelles communales	2024/019
5	9.1	Autres domaines de compétences – Divers	Divers – Informations aux membres du Conseil Municipal	2024/019 2024/020

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 <sup>ème</sup> ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. D. THESE
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. E. COLSON
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme F. BERETTA
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

